

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

181106 /BC/OH

ARRETE N ° ARR/2018/ST/427

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 Octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 Décembre 1963,
Vu la circulaire interministérielle Equipement Intérieur n° 73.182 du 5 Octobre 1973,
Considérant que l'inauguration de l'extension de la Cantoria, organisé le vendredi 24 novembre 2018 par la municipalité, va constituer une gêne pour la circulation et qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

ARRETONS

ARTICLE 1 : De 09 h 30 à 12h30, le samedi 24 novembre 2017, la circulation des véhicules sera interdite pendant l'inauguration de l'extension de la Cantoria :

- La partie route comprise entre la boutique Au Jardin d'Ancolie, 5 place de la République, jusqu'à la fin du bâtiment de la Cantoria et 2 place de la République ;
- La circulation sera déviée à l'arrière de l'Eglise Saint Corneille.

ARTICLE 2 : De 09h30 à 12h30, Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur la place de la République

ARTICLE 3 : Pour permettre le bon déroulement de l'inauguration, celle-ci sera accompagnée par les Services de Police de Hem qui assureront la déviation.

ARTICLE 4: Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la sté Transpole de Marcq en Baroeul, à la sté Trans Val de Lys et au Comité des Fêtes du Quartier du Centre de Hem.



Fait à HEM, le 08 NOV. 2018

Pour le Maire de Hem et par délégation,
l'Adjointe à la Qualité de la Ville
et à la proximité

Safia OULMI